



Pour vous inscrire au sein de l'Institut Charles Péguy (ICP), il y a lieu d'entreprendre une série de démarches administratives. **Ces démarches administratives, la date limite de dépôt de candidature et les documents demandés varient en fonction de votre profil étudiant.**

Merci de vous référer au tableau ci-dessous.

Profil de l'étudiant-e	Documents à fournir	Date limite de candidature	Procédure
1) ⇒ Ayant la nationalité d'un pays hors Union européenne ET ⇒ Ne résidant pas en Belgique ET ⇒ Ayant besoin d'un visa .	<ul style="list-style-type: none"> - Equivalence de diplôme ; - Lettre de motivation (choix d'étude, acquis, projets, jobs, ...) ; - Relevé détaillé de note de votre dernière année d'étude ; - Copie R/V de votre carte d'identité OU de votre passeport ; - Copie R/V de la carte d'identité ou du passeport du garant financier ; - 4 photos d'identité récente (à remettre en main propre lors de l'inscription finale) ; ⇒ Si le dossier de candidature est accepté, un entretien par visio sera organisé en vue d'une validation finale de la préinscription.	30 avril	pages 3 à 7
2) ⇒ Ayant la nationalité d'un pays hors Union européenne ET ⇒ Ne résidant pas en Belgique ET ⇒ Ayant besoin d'un visa ET ⇒ Ayant un dossier de demande de visa complet (il ne manque que l'attestation de préinscription de l'école).	<ul style="list-style-type: none"> - Equivalence de diplôme ; - Lettre de motivation (acquis, projets, jobs, ...) ; - Relevé détaillé de note de votre dernière année d'étude ; - Copie R/V de votre carte d'identité OU de votre passeport ; - Copie R/V de la carte d'identité ou du passeport du garant financier ; - 4 photos d'identité récente (à remettre en main propre lors de l'inscription finale) ; ⇒ Si le dossier de candidature est accepté, un entretien par visio sera organisé en vue d'une validation finale de la préinscription.	15 mai	pages 3 à 7



<p>3)</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ayant la nationalité d'un pays hors Union européenne ET ⇒ Résident en Belgique ET ⇒ Ayant besoin d'une prolongation de visa. 	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du dernier diplôme obtenu - Lettre de motivation (acquis, projets, jobs, ...) - Relevé détaillé de note de votre dernière année d'étude ; - Copie R/V de votre carte d'identité ; - Copie R/V de la carte d'identité du garant financier ; - 4 photos d'identité (à remettre en main propre lors de l'inscription finale) ; ⇒ Un entretien de motivation sera organisé dans les locaux de l'ICP. 	<p>10 septembre</p>	<p>pages 8 et 9</p>
<p>4)</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ayant la nationalité d'un pays hors Union européenne ET ⇒ Résident en Belgique ET ⇒ N'ayant pas besoin de visa. 	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du dernier diplôme obtenu - Lettre de motivation (acquis, projets, jobs, ...) - Relevé détaillé de note de votre dernière année d'étude ; - Copie R/V de votre carte d'identité ; - Copie R/V de la carte d'identité du garant financier ; - 4 photos d'identité (à remettre en main propre lors de l'inscription finale) ; ⇒ Un entretien de motivation sera organisé dans les locaux de l'ICP. 	<p>18 octobre</p>	<p>pages 8 et 9</p>
<p>5)</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ayant la nationalité d'un pays hors Union européenne ET ⇒ Résident en Belgique ET ⇒ N'ayant pas besoin de visa ET ⇒ Etant en possession du CESS ou d'un diplôme d'études supérieures belge. 	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du CESS ou d'un diplôme d'études supérieures belge - Copie R/V de votre carte d'identité ; - Copie R/V de la carte d'identité du garant financier ; - 4 photos d'identité (à remettre en main propre lors de l'inscription finale) 	<p>18 octobre</p>	<p>Inscription sur rendez-vous.</p>

PROCÉDURE POUR L'ÉTUDIANT·E DE PROFIL (1) ET (2)

Profil 1

- ⇒ Ayant la nationalité d'un **pays hors Union européenne** ET
- ⇒ Ne résidant **pas en Belgique** ET
- ⇒ Ayant **besoin d'un visa**.

Profil 2

- ⇒ Ayant la nationalité d'un **pays hors Union européenne** ET
- ⇒ Ne résidant **pas en Belgique** ET
- ⇒ Ayant **besoin d'un visa** ET
- ⇒ Ayant un dossier de **demande de visa complet** (il ne manque que l'attestation de l'école).

1. ÉQUIVALENCE DE VOTRE DIPLÔME ACTUEL

Avant d'entamer votre dossier d'inscription chez nous, vous devez obtenir une équivalence de votre titre d'études secondaires étranger (baccalauréat ou autre diplôme de fin d'études secondaires). Cette équivalence est à retirer auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire en Belgique. Sans cette équivalence, les étudiants étrangers ne peuvent pas s'inscrire dans notre Institut.

Attention : La durée du traitement des demandes d'équivalence de diplôme varie entre 1 et 3 mois. Entamez votre démarche le plus rapidement possible !

Plusieurs méthodes s'offrent à vous pour introduire votre demande.

- Vous pouvez introduire votre demande via le formulaire en ligne qui se trouve sur le site internet : <http://www.equivalences.cfwb.be/>
Cliquez sur "enseignement secondaire", ensuite dans "contact". Vous y trouverez le lien du formulaire.
- Vous pouvez également mandater une personne de confiance, qui vit en Belgique, pour qu'elle fasse les démarches à votre place. Cette personne devra alors être en possession de votre diplôme d'enseignement secondaire original et envoyer votre demande à l'adresse postale du Bureau des Equivalences : 1 Rue A. Lavalée, 1080 Bruxelles.



2. INTRODUIRE VOTRE DEMANDE D'ADMISSION AUPRÈS DE NOTRE INSTITUT

Une fois que vous avez obtenu votre équivalence de diplôme, vous pouvez entamer votre demande d'admission en nous faisant parvenir votre dossier via l'adresse mail suivante : info@charlespeguy.be.

Votre dossier doit contenir les éléments suivants :

- Votre équivalence de diplôme ;
- Une lettre de motivation : Pourquoi souhaitez-vous poursuivre vos études en Belgique ? Pourquoi choisir l'Institut Charles Péguy ? Quels sont vos acquis, vos projets, vos éventuelles expériences du secteur événementiel, ... ;
- Le relevé détaillé des notes de votre dernière année ;
- Copie R/V de votre carte d'identité OU de votre passeport ;
- Une copie R/V de la carte d'identité nationale ou passeport du garant financier ;

Si votre dossier de candidature est en ordre et validé, un entretien par visioconférence sera programmé. Cet entretien est l'étape décisive en vue de l'acceptation de votre candidature. Un mail d'acceptation ou de refus vous sera envoyé endéans les 10 jours ouvrables suivant cet entretien.

3. PRÉINSCRIPTION

Pour obtenir l'attestation de préinscription, il faut :

- Vous être acquitté du montant total du minerval de la 1^{ère} année. À cet effet, une facture vous sera adressée (à titre informatif, vous trouverez le montant du minerval sur notre site Internet).
- Avoir dûment complété un document de préinscription (envoyé en temps voulu) et nous le renvoyer par mail.

Dès que nous recevons le document ainsi que le paiement, nous vous ferons parvenir **l'attestation de préinscription** qui vous permettra de procéder à votre demande de visa d'études.



4. DEMANDE DE VISA

Avec votre attestation provisoire, vous pouvez faire votre demande de visa. Pour obtenir ce dernier, il vous sera demandé d'avoir un garant financier. Merci de noter que **l'ICP ne peut être ce garant financier**

Par ailleurs, l'ICP ne prendra jamais la responsabilité de gérer les finances d'un étudiant, que ce soit via un compte bloqué ou d'une toute autre manière.

Il est important de souligner qu'**une demande de visa peut prendre jusqu'à 3 mois de traitement**. Ce délai commence à **partir du moment où la demande est prise en charge par l'Office des Etrangers** et non lors du dépôt de votre dossier au consulat ou à l'ambassade.

En règle générale, le demandeur doit présenter les documents suivants (dossier type) ¹:

- Une copie de son passeport valable ou une copie d'un document de voyage tenant lieu de passeport ;
- La preuve du paiement de la redevance, s'il est soumis à cette obligation ;
- Une attestation de préinscription délivrée par un établissement d'enseignement supérieur privé ;
- Son diplôme de fin d'études secondaires ou son baccalauréat ;
- Tout diplôme, certificat ou attestation de réussite, obtenu(e) après ses études secondaires ;
- Un relevé des notes obtenues lors de la dernière année d'études, délivré par l'établissement fréquenté ;
- La preuve d'une connaissance suffisante de la langue dans laquelle les cours seront donnés, c'est-à-dire une attestation de l'établissement d'enseignement secondaire qui a délivré le diplôme indiquant le nombre d'heures de cours suivis par semaine dans cette langue et les résultats obtenus ; ou une attestation de la réussite d'épreuves informatisées de maîtrise de cette langue dont la qualité est internationalement reconnue (p.ex. les TOEFL pour l'anglais) ; ou un certificat délivré au terme d'une formation complémentaire dans cette langue ;
- S'il est âgé de moins de 18 ans, une preuve de l'autorisation de ses parents ou, le cas échéant, de la personne exerçant la tutelle ;
- La preuve qu'il disposera de moyens de subsistance suffisants pour la durée de son séjour, afin de ne pas devenir une charge pour le système d'aide sociale du Royaume au cours de son séjour ;
- La preuve qu'il dispose ou disposera d'une assurance maladie couvrant l'ensemble des risques en Belgique pour la durée de son séjour ;

¹ Ces informations proviennent de l'office des étrangers. Pour plus d'information, vous pouvez consulter leur site Internet : [Ressortissants d'un pays tiers | IBZ](#)



- Un certificat médical attestant qu'il n'est pas atteint d'une des maladies énumérées à l'annexe de la présente loi ;
- S'il est âgé de plus de 18 ans, un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent, délivré par le pays d'origine ou par le pays de sa dernière résidence, datant de moins de six mois, et attestant qu'il n'a pas été condamné pour des crimes ou des délits de droit commun ;
- Si la formation s'inscrit dans un cadre professionnel, le dossier doit également contenir une attestation patronale expliquant la nécessité de suivre les études choisies.
- Une preuve de votre motivation et une justification de votre choix d'études par une lettre de motivation.

Attention : si votre demande de visa se voit refusée, deux possibilités s'offrent à vous :

- Soit reporter votre inscription pour la rentrée académique suivante et réintroduire une demande de visa ;
- Soit, demander le remboursement du minerval sachant que l'Institut prélèvera 900 € de frais de dossier administratif.

Attention : le remboursement pourra se faire à la condition de **nous envoyer par mail la preuve officielle du refus de votre visa.**

5. INSCRIPTION FINALE

Une fois que votre visa est obtenu et que vous êtes arrivé en Belgique, il faut contacter l'ICP pour prendre rendez-vous auprès du secrétariat afin de finaliser votre inscription le plus rapidement possible. Pour finaliser votre inscription il faudra vous munir de 4 photos d'identité et compléter le document d'inscription dans les locaux du secrétariat de l'Institut.



Informations importantes

- La rentrée académique a lieu à la mi-septembre de chaque année.
- Pour des raisons pédagogiques, **aucune dérogation d'intégration des cours ne sera admise au-delà du 15 octobre de chaque année.**
- Comme indiqué plus haut, en cas de refus de visa, l'Institut vous remboursera le minerval déjà payé (et ce, uniquement avec un document officiel de refus à l'exception de 900 € de frais de dossier administratif.
- **L'ICP se réserve le droit de résilier le contrat d'inscription dans un délai raisonnable** et sans être redevable d'une quelconque indemnité en cas d'événement indépendant de sa volonté. En cas de résiliation du contrat d'inscription par l'ICP, tout montant payé sera immédiatement remboursé dans son intégralité.

CONSEIL

- Nous vous recommandons vivement de constituer votre dossier de demande de visa parallèlement à votre dossier de candidature. Si votre candidature est acceptée, cela vous permettra d'envoyer votre demande de visa dans les délais et, ainsi, d'arriver à temps en Belgique pour la rentrée académique.
- Commencez à rechercher un logement (kot, appartement, collocation, ...) au plus tôt afin de pouvoir loger relativement proche de l'Institut.



PROCÉDURE POUR L'ÉTUDIANT·E DE PROFIL (3) ET (4)

Profil 3

- ⇒ Ayant la nationalité d'un **pays hors Union européenne** ET
- ⇒ Résident **en Belgique** ET
- ⇒ Ayant besoin d'une **prolongation de visa**.

Profil 4

- ⇒ Ayant la nationalité d'un **pays hors Union européenne** ET
- ⇒ Résident **en Belgique** ET
- ⇒ N'ayant **pas besoin de visa**.

1. INTRODUIRE VOTRE DEMANDE D'ADMISSION AUPRÈS DE L'ICP

Pour commencer votre demande d'admission, vous pouvez nous faire parvenir votre dossier via l'adresse mail suivante : info@charlespeguy.be

Votre dossier doit contenir les éléments suivants :

- Votre dernier diplôme obtenu
- Lettre de motivation (quels sont vos acquis, vos projets, vos éventuelles expériences du secteur événementiel, ...)
- Le relevé détaillé de note de votre dernière année d'étude ;
- Une copie R/V de votre carte d'identité ;
- Une copie R/V de la carte d'identité du garant financier ;
- 4 photos d'identités (à remettre le jour de la rentrée académique) ;

2. ENTRETIEN DE MOTIVATION

Une fois votre demande d'admission validé, nous vous contacterons afin de fixer un rendez-vous pour un entretien. Cet entretien a pour but de mieux vous connaître et de revenir sur vos motivations.

Après cet entretien, une décision finale d'acceptation ou de refus de votre demande d'admission vous sera envoyée par mail, et ce, endéans les 10 jours ouvrables.



3. INSCRIPTION

Si votre demande d'admission est acceptée, le contrat d'inscription vous sera envoyé.

Pour finaliser votre inscription et recevoir votre attestation d'inscription, il vous est demandé de :

- Nous envoyer le contrat dûment complété et signé ;
- Verser le montant du minerval de la 1^{ère} année sur le compte de l'ICP. À cet effet, une facture vous sera envoyée (vous trouverez les informations concernant le minerval sur notre site Internet).

Informations importantes

- La rentrée académique de l'année a lieu à la mi-septembre de chaque année.
- Pour des raisons pédagogiques, **aucune dérogation d'intégration des cours ne sera admise au-delà du 15 octobre de chaque année.**
- **L'ICP se réserve le droit de résilier le contrat d'inscription dans un délai raisonnable** et sans être redevable d'une quelconque indemnité en cas d'événement indépendant de sa volonté. En cas de résiliation du contrat d'inscription par l'ICP, tout montant payé sera immédiatement remboursé dans son intégralité.